

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 27 MARS 2019

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON - Maryvonne GRAINDORGE - Gilles MAUDUIT Maire-adjoints
- Chantal MARIE - Éric MARAIS - Franck DUMAY - Vincent MEYER - Sylvie HELIE - conseillers municipaux

Absentes excusées : Lydia RIGOT (pouvoir à Chantal MARIE) - Cassandra BRIAND (pouvoir à Gilles MAUDUIT) - Sylvie RAIRIE (pouvoir à Maryvonne GRAINDORGE).

Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal les opérations réalisées dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018 du budget de la Commune.

Ainsi, l'exécution s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Gestion courante	579 063,44 €	Recettes de Gestion courante	739 495,22 €
Charges financières	14 749,41 €	Produits financiers	4,61 €
Charges exceptionnelles	109,36 €	Produits exceptionnels	79 235,55 €
Atténuation de produits	697,00 €	Atténuation de charges	51,38 €
Op. d'ordre transfert entre Sect	158 616,75 €	Op. d'ordre transfert entre Sect	13 444,35 €
TOTAL DF	753 235,96 €	TOTAL RF	832 231,11 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 78 995,15 €. En incluant le résultat de l'année 2017 (301 143,11 €), en soustrayant l'excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068 (73 199,54) et en incluant le résultat de l'année 2017 du budget annexe assainissement clôturé (47 207,80 €), la SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent de 354 146,52 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations incorporelles	32 304,62 €	Subventions d'investissement	1 717,00 €
Immobilisations corporelles	164 341,65 €	Emprunts	300 000,00 €
Emprunts et dettes	35 214,82 €	Dotations et réserves	9 770,45 €
Opérations d'ordre	596 554,87 €	Excédent de Fonct. Capitalisé	73 199,54 €
		Opérations d'ordre	741 727,27 €
TOTAL DI	828 415,96 €	TOTAL RI	1 126 414,26 €

Le résultat d'Investissement 2018 est de 297 998,30 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2017 (- 67 048,54 €) et en incluant le résultat de l'année 2017 du budget annexe assainissement clôturé au 31/12/2017 (12 542,90 €), la SECTION D'INVESTISSEMENT présente un **excédent de 243 492,66 €**.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2018 du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif 2018 de la Commune et les décisions modificatives,
- Vu l'exposé du Maire concernant les conditions d'exécution du Budget de l'exercice considéré,
- Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du Maire Adjoint conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget de la Commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Approbation du Compte Gestion 2018 de la Commune

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et des Communes, notamment les articles L2121-31, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10 ;
- Vu l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 réalisée par le Receveur Municipal ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur ;
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ,

- **ADOpte** le Compte de Gestion du Budget principal du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation du Compte Administratif 2018 Lotissement de la Valette

Le Maire présente au Conseil Municipal les opérations réalisées dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018 du budget annexe Lotissement de la Valette.

Ainsi, l'exécution s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges financières	1 937,86 €	Opér. d'ordre entre sections	180 646,71 €
Opér. d'ordre entre sections	178 708,85 €	Opér. d'ordre intérieur section	1 937,86 €
Opér. d'ordre intérieur section	1 937,86 €		
TOTAL DF	182 584,57 €	TOTAL RF	182 584,57 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 0 €. En incluant le résultat de l'année 2017 (- 2 761,99 €), la SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **déficit de 2 761,99 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts	18 619,14 €	Opér. d'ordre entre sections	178 708,85 €
Opér. d'ordre entre sections	180 646,71 €		
TOTAL DI	199 265,85 €	TOTAL RI	178 708,85 €

Le résultat d'Investissement 2018 est de – 20 557 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2017 (- 78 163,87 €), la SECTION D'INVESTISSEMENT présente un **déficit de 98 720,87 €**.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2018 du budget annexe Lotissement de la Valette.

Le Conseil Municipal,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif 2018 du Budget annexe Lotissement de la Valette
- Vu l'exposé du Maire concernant les conditions d'exécution du Budget de l'exercice considéré,
- Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du Maire Adjoint conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Lotissement de la Valette
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Approbation du Compte Gestion 2018 Lotissement de la Valette

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et des Communes, notamment les articles L2121-31, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10 ;
- Vu l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 réalisée par le Receveur Municipal ;

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur ;
 - Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Après en avoir délibéré ,

- **ADOpte** le Compte de Gestion du Budget annexe Lotissement de la Valette du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Affectation des résultats de la Commune

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que le Compte Administratif de la Commune présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/Résultat de l'exercice 2018	78 995,15 €
B/Résultat 2017 reporté	301 143,11 €
C/Compte 1068 sur l'exercice 2018	73 199,54 €
D/Excédent budget annexe Assainissement clôturé	47 207,80 €
E/ Résultat à affecter = A + B – C + D (hors RAR)	354 146,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2018	297 998,30 €
B/ Résultat 2017 reporté	- 67 048,54 €
C/ Excédent budget annexe Assainissement clôturé	12 542,90 €
D/ Résultat de clôture	243 492,66 €

RESTES A REALISES EN INVESTISSEMENTS 2018			
Dépenses	534 483,00 €	Recettes	231 766,00 €

Subventions aux Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

ADMR :	1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	200 €
Capucine et Potiron :	400 €
Chorale Sainte Thérèse :	200 €
Club de l'Amitié :	300 €
Comité de Jumelage :	1 000 €
Comité des Fêtes :	1 000 €
Pont d'Ouilly Loisirs Section Kayak	2 500 €
Pont d'Ouilly Loisirs Section Animation Jeunes	17 500 €
Pont d'Ouilly Pétanque :	400 €
Secours Populaire :	500 €
Société de Chasse :	400 €
Société de Pêche :	300 €
Taï-Jitsu :	400 €